

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 14 Novembre 2011.

Monsieur Christophe DURAND, Président du Comité des Fêtes de JARCIEU nous fait un compte-rendu de réunion qui a eu lieu avec les membres de l'association le 2 novembre sur les différentes manifestations :

✓ Les Classes

Suite à la dernière journée des classes en 1, il s'avère que de moins en moins de classards aident à la préparation et rangement de la salle. Le repas sous forme de buffet a été prévu pour justement diminuer la charge de travail. Christophe DURAND rappelle que cette fête doit être gérée par les classards, seules la buvette et la logistique devaient être prises en charge par les membres du Comité des Fêtes.

En conclusion, le Comité des Fêtes décide de ne plus être organisateur de cette manifestation et laisse cette responsabilité aux futurs classards.

✓ Brocante

Cette manifestation rencontre un vif succès. Du fait de son désengagement envers la journée des classes, le Comité des Fêtes souhaite donc faire évoluer cette manifestation.

✓ Festival

Le Comité des Fêtes souhaite conserver ce festival. Néanmoins, il nous fait remarquer que les subventions du Conseil Général diminuent, il est donc difficile de maintenir une telle manifestation. C'est pourquoi, Christophe DURAND demande une participation financière de la part de la Commune. Lors du prochain conseil, il nous exposera un plan de financement.

Une décision sera alors prise ce jour là.

✓ Vogue

Ces 4 jours rencontrent un vif succès mais avec beaucoup de travail et de contraintes.

Christophe DURAND nous rappelle que le Comité des Fêtes est signataire de tous les contrats (karaoké, bal des conscrits, sono...).

Il souhaiterait que seuls les conscrits soient signataires de leur bal le samedi soir.

Des réunions sont à prévoir pour approfondir le sujet.

✓ Marché nocturne, Marché de Noël, TELETHON

Ces manifestations sont conservées. Pas de remarques à signaler.

Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Urbanisme

✓ PLU : Grenelle 2

Suite à la dernière réunion du PLU, Mme Françoise CHARRIN de la DDT, conseille à la commune d'arrêter le PLU en version « Grenellisée » afin d'éviter une nouvelle mise en révision à court terme.

Monsieur le Maire nous présente l'Avenant n° 1 au Contrat d'Assistance du 20 Avril 2009 concernant un réajustement des honoraires de Mme SERRATRICE Valérie, SARL INTERSTICE, suite à de nombreuses évolutions législatives et en particulier l'entrée en application des Lois N° 2010-788 du 12 Juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et N° 2010-874 du 27 Juillet 2010, modernisation de l'Agriculture et de la Pêche.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'Avenant N° 1 concernant l'évolution du contexte législatif, dates d'application des Lois, l'Incidence des Lois sur les PLU, la proposition de travail et le décompte financier supplémentaire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'Avenant N° 1 proposé par la Ste INTERSTICE comprenant un coût supplémentaire pour prise en compte du Grenelle de l'Environnement 2 d'un montant de 3 375 € H.T.

Avenant N° 1 annexé à la présente délibération et donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 33/2011

✓ Déclaration de travaux pour édification de clôtures

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R 421-2 et R 421-12,
Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 11 Novembre 2001,

Considérant que, depuis le 1er octobre 2007, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'est plus systématiquement requis et qu'il appartient au conseil municipal de décider s'il y a lieu de soumettre l'édification de clôtures, sur tout ou partie du territoire de la commune, à déclaration préalable,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble de son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre l'édification de clôtures sur le territoire de la Commune de JARCIEU à déclaration préalable. Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 34/2011

✓ Permis de Construire

Mme Valérie SERRATRICE nous demande de recenser toutes les demandes de Permis de construire depuis 10 ans afin d'évaluer la consommation des terrains.

La Commission Urbanisme se réunira pour effectuer ce travail.

Finances

Décision Modificative N°3

Monsieur le Maire nous expose que par rapport aux dépenses engagées, les crédits prévus à certains chapitres du Budget 2011 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES

CHAPITRE 020 – Dépense Imprévus

Opération 000 - Compte 020 – Dépenses Imprévus - 27 500,00 €

AUGEMENTATION DES CREDITS

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATION CORPORELLE

Opération 103 - Compte 2182 – Matériel de Transport + 11 850,00 €

Opération 116 – Compte 21534 – Réseaux d'Electrification + 200,00 €

CHAPITRE 23 – IMMOBILISATION EN COURS

Opération 122 – Compte 2315 - Instal. Techniques + 15 450,00 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 35/2011

Transfert du Pouvoir de Police

Monsieur le Maire nous expose que l'Article 63 de la Loi du 16 Décembre 2010 de réforme des Collectivités Locales, codifié au Code Général des Collectivités Territoriales « Article 5211-9-2 », prévoit que lorsqu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la fiscalité propre est compétent dans certains domaines, les Maires des communes membres de celui-ci transfèrent au président de cet établissement les attributions lui permettant de réglementer ces activités.

Les domaines concernés sont : l'assainissement, les déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité, par la Communauté de Communes, sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse le transfert du pouvoir de Police du Maire au Président de la Communauté de Communes en matière d'assainissement, de déchets ménagers et d'accueil des gens du voyage.

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 37/2011

Droit de stationnement sur le domaine public

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération du 23 Février 2010 instaurant le droit de stationnement sur le domaine public à 15,26 €.

Il nous informe que les demandes d'autorisation de stationnement sur le domaine public de la part de sociétés de vente d'outillage sont de plus en plus nombreuses.

Il propose d'augmenter le droit de stationnement sur le domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le droit de stationnement sur le domaine public à compter du 1er Janvier 2012 et de le mettre à 20 €

Une délibération est prise en ce sens. Délibération N° 36/2011

Bureau de Poste

Mme Catherine LEONE, Responsable du réseau de l'Association des Maires Ruraux de France, nous informe que la Poste s'est engagée à respecter pour la période 2011-2013 le Contrat de Présence Postale Territoriale. C'est-à-dire de qu'un bureau de poste ne peut être fermé sans l'accord du Maire et du Conseil Municipal.

Si la commune refuse cette solution, la Poste peut alors être amenée à réduire le volume horaire et une phase de négociation s'engage alors.

En cas de désaccord, la commune peut interpellier la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale et demande un arbitrage.

L'ensemble du Conseil demande un temps de réflexion et se prononcera lors d'un prochain conseil.

CCAS

Mme Suzy MEUNIER annonce qu'actuellement le compte du CCAS enregistre un déficit de 2 000 €, ceci est dû en partie à l'augmentation des aides de personnes en difficulté sur l'exercice 2011, et au manque de recettes passant de 2 500 € à 500 €.

Les subventions au Secours Catholique, Secours Populaire et Restos du Cœur resteront provisionnées mais seront versées en fin d'année que si le budget du CCAS le permet.

La subvention du Sou des écoles sera annulée.

Après réflexion des membres du Conseil, il est décidé que le repas des anciens sera pris en charge par le budget communal et non plus par celui du CCAS.

L'âge est reporté à 70 ans, mais en acceptant pour 2012 les personnes ayant eues 65 ans et plus en 2011.

EPHAD Le Dauphin Bleu

Reporté lors du prochain conseil

Couverture WIFI

M. Jocelyn PRAS nous informe que certaines personnes du Lotissement Champ Bernier n'ont pas encore accès au réseau internet à haut débit.

Dans le cadre du programme zone blanche internet du Conseil Général, un émetteur sera posé sur le clocher de l'église de la commune.

Il reviendra au propriétaire de placer une antenne sur son toit et de souscrire un abonnement.

Le coût de l'installation sur l'église sera intégralement pris en charge par le Conseil Général.

Une convention sera établit entre la Société ALSATIS et la commune pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable toutes les années par tacite reconduction.

Questions diverses

✓ Ecole

Mme Cécile MEGUERDITCHIAN nous fait un bilan du conseil d'école qui a eu lieu le 8 novembre dernier.

A la prochaine rentrée scolaire, l'école enregistrera le départ au collège de 29 élèves contre 15 inscriptions en Petite Section. 134 élèves devraient être inscrits à l'école à la rentrée prochaine.

Le Sou des Ecoles financera à hauteur de 4 000 € une partie du voyage scolaire des élèves de cycle 3 prévu début avril 2012 à VASSIEUX EN VERCORS.

Les instituteurs sont contents des travaux effectués.

Néanmoins, ils demandent à ce que la porte extérieure des toilettes soit enlevée pour pouvoir surveiller les enfants, que l'évier soit également changé car il est assez vétuste, les vitres de la cour élémentaire devront être remplacées.

Un problème persiste au niveau du chauffe-eau, car il n'y a pas d'eau froide aux robinets, les enfants ne peuvent donc pas se rafraichir. La commission travaux s'entretiendra avec l'entreprise MONDUEL.

✓ Eclairage du stade

M. Arnaud PRAS, Responsable du Club de Foot de JARCIEU, nous informe d'un dysfonctionnement au niveau du tableau électrique.

En effet, chaque fois que les responsables allument les poteaux, cela fait disjoncter le tableau électrique principal. Ils ne peuvent donc plus s'entraîner de façon régulière.

Dans l'urgence, il faudrait réparer ces poteaux électriques, et dans l'avenir, les changer totalement.

M. Arnaud PRAS a demandé un devis à la société LUMIERE DE FRANCE pour le changement de 4 poteaux de 16 m de haut avec 2 projecteurs. Le coût total serait de 21 500 € (sans la main d'œuvre).

En attendant, M. Jocelyn PRAS propose de contacter la société CL RESEAUX pour établir un diagnostic et prévoir la réparation.

✓ Bibliothèque

Mme Delphine FOYER, Responsable de la Bibliothèque, nous informe qu'en partenariat avec le Conseil Général, chaque collégien bénéficie d'un chéquier jeune pour pouvoir accéder à des activités ou manifestations culturelles à des prix préférentiels. Ce chéquier donne également accès aux livres et CD de la bibliothèque de la commune.

Un co-voiturage est mis en place pour une sortie au Théâtre St Martin le 18 novembre à Vienne. Les personnes bénéficieront d'un tarif de groupes.

Pour ceux et celles qui sont intéressés par ces sorties, s'adresser à la Bibliothèque.

✓ Voirie

M. Laurent DUCLOS nous informe que 3 puits perdus sont prévus sur la RD 46.

Après réflexion, d'autres seraient plus utiles Chemin de la Vie du Cerisier, Place de la République et Chemin du Bosquet.

Dossier à suivre

Le prochain conseil municipal est fixé au
Lundi 12 Décembre 2011 à 20 heures